

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

-----

<b>2020_26 - Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7+2	9	0	0	0

Les conseillers municipaux des communes du département de l'Aube sont convoqués ce jour par arrêté préfectoral, à effet de procéder à la désignation des délégués titulaires, et suppléants, lesquels seront membres du collège électoral chargé d'élire les sénateurs.

Pour la commune de Mesnil Saint Père 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants doivent être élus.

Sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délégué titulaire : M. Pascal HENRI élu au 1<sup>er</sup> tour

Délégués suppléants :

- M. LOYER Gilles élu au 1<sup>er</sup> tour
- M. BREVOT Gérard élu au 1<sup>er</sup> tour
- Mme COLLOT Françoise élue au 1<sup>er</sup> tour

-----

<b>2020_27 - Désignation des délégués au PNRFO</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7+2	9	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**NOMME** un délégué titulaire : M. HENRI Pascal  
un délégué suppléant : M. NICOLLE François

**CHARGE** M. le Maire de transmettre ces noms au Président du P.N.R.F.O.

-----

<b>2020_28 - Désignation du correspondant défense</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7+2	9	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**NOMME** comme correspondant défense : M. Gérard BREVOT

**CHARGE** M. le Maire de transmettre cette information au service concerné de la Préfecture

-----

<b>2020_29 - Augmentation du tarif des mercredis et vacances par les PEP 10</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7+2	9	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle que la commune a établi un partenariat pour l'organisation du service d'accueil périscolaire ainsi que les mercredis et vacances scolaires avec les PEP 10.

Ceux-ci souhaitent augmenter les tarifs des mercredis et des vacances.

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs, copie ci-jointe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTÉ** ces nouveaux tarifs

-----

### **Questions diverses**

L'abattage des peupliers, rue Pré la Caille, prévu en début d'année 2020 en raison du COVID, a été repoussé au mois de septembre – octobre de cette année.

Il a été remarqué que des branches mortes d'un fresne situé près de l'ancien local de la commune Place du Lavoir. L'employé communal est chargé de les enlever.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h10 .

**Fait à MESNIL SAINT PERE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Pascal HENRI